



EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE

Commission permanente du **9 décembre 2019**

Décision n° **CP-2019-3623**

commune (s) : Caluire et Cuire - Neuville sur Saône - Rillieux la Pape

objet : Partenariat entre la Métropole de Lyon et la mission locale plateau nord Val de Saône en vue du repérage et de la mobilisation envers les publics invisibles sur le territoire de Caluire et Cuire, Rillieux la Pape et Neuville sur Saône - Autorisation de signer la convention

service : Direction générale déléguée au développement solidaire, à l'habitat et à l'éducation - Direction des Maisons de la Métropole

Rapporteur : Madame la Vice-Présidente Laurent

Président : Monsieur David Kimelfeld

Date de convocation de la Commission permanente : jeudi 28 novembre 2019

Secrétaire élu : Madame Sarah Peillon

Affiché le : mardi 10 décembre 2019

Présents : MM. Kimelfeld, Grivel, Bret, Brumm, Da Passano, Mme Picot, MM. Le Faou, Abadie, Crimier, Philip, Galliano, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Mmes Laurent, Gandolfi, M. Barral, Mme Farih, M. Claisse, Mme Vessiller, MM. George, Kabalo, Képénékian, Mmes Frier, Cardona, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Pouzol, Barge, Eymard, Mme Rabatel, M. Bernard, Mme Poulain, M. Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Calvel, Sellès, Veron, Hémon, Mme Belaziz, MM. Jacquet, Chabrier, Mmes Peillon, Jannot.

Absents excusés : Mmes Bouzerda, Geoffroy (pouvoir à M. Le Faou), M. Suchet (pouvoir à M. Rousseau).

Absents non excusés : M. Vesco.

Commission permanente du 9 décembre 2019**Décision n° CP-2019-3623**

commune (s) : Caluire et Cuire - Neuville sur Saône - Rillieux la Pape

objet : **Partenariat entre la Métropole de Lyon et la mission locale plateau nord Val de Saône en vue du repérage et de la mobilisation envers les publics invisibles sur le territoire de Caluire et Cuire, Rillieux la Pape et Neuville sur Saône - Autorisation de signer la convention**

service : Direction générale déléguée au développement solidaire, à l'habitat et à l'éducation - Direction des Maisons de la Métropole

La Commission permanente,

Vu le projet de décision du 25 novembre 2019, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil, par sa délibération n° 2017-1976 du 10 juillet 2017, a délégué à la Commission permanente une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.32.

L'objet de la présente décision est de proposer, à l'initiative de la mission locale plateau Nord Val de Saône qui a répondu à un appel à projet lancé par l'Etat dans le cadre du projet d'initiative et de communication 100 % inclusion, une démarche de collaboration entre différents partenaires de Rillieux la Pape, du Val de Saône et de Caluire et Cuire, pour repérer et accompagner, jusqu'à l'accompagnement socio-professionnel, le public des 16-29 ans, issus des quartiers prioritaires de la politique de la ville et des zones rurales en situation de handicap dits invisibles non connus ou ne fréquentant plus les structures d'insertion.

I - Contexte

Le nombre de jeunes de 16-25 ans et sans diplôme sur ce territoire était de 883 au dernier recensement (2015).

La proportion des jeunes de 16 à 25 ans non scolarisés et sans emploi évolue entre 1/5^{ème} et 1/3 de la population de cette tranche d'âge (Neuville sur Saône : 21 %, Caluire et Cuire : 23 %, Fontaines sur Saône : 22 % et Rillieux la Pape : 34 %).

II - Présentation du projet

Le projet proposé vise à permettre la mise en place d'une démarche de collaboration entre les partenaires œuvrant dans le champ de l'insertion (mission locale, service de prévention spécialisée de la Fondation des AJD, Villes de Rillieux la Pape, de Neuville sur Saône, de Fontaine sur Saône, de Caluire et Cuire et la Métropole, représentée par la Maison de la Métropole de Caluire et Cuire-Rillieux la Pape-Neuville sur Saône) afin de repérer et accompagner les jeunes dits invisibles.

L'objectif est de les inciter à prendre ou reprendre contact avec les institutions sociales, la mission locale ou de manière plus générale le service public de l'emploi afin de prévenir l'éloignement durable de certains de ces jeunes du marché du travail.

Cette démarche partenariale permettant d'aller vers les publics non accompagnés contribuera à apporter des réponses d'accès à un dispositif de formation, à un droit et à un accompagnement spécifique.

La collaboration des différents acteurs s'organisera selon les étapes suivantes :

- constituer les 3 cellules opérationnelles (Rillieux la Pape, Val de Saône et Caluire et Cuire),

- définir une stratégie commune pour les actions de repérage et de remobilisation : temps de contact hors les murs, articulation des complémentarités d'intervention et mise en place d'une charte de fonctionnement pour la définition des modalités d'échange entre acteurs locaux, définition de la périodicité et des modalités d'étude de situations individuelles,

- mettre en œuvre la démarche de repérage par les conseillers de proximité de la mission locale avec les partenaires,

- tenir des cellules opérationnelles permettant l'étude des situations individuelles, l'établissement d'un diagnostic partagé continu sur le territoire, d'identifier et d'élaborer des actions spécifiques de remobilisation : chantiers d'insertion, ateliers numériques, mise en place d'ateliers de la mission locale hors les murs.

La mission locale plateau nord Val de Saône est désignée par l'ensemble des partenaires comme porteur de projet.

Pour l'ensemble des partenaires, des représentants institutionnels sont membres du comité de pilotage du projet et les acteurs de terrain sont membres permanents de la cellule opérationnelle avec leurs apports spécifiques d'acteur socio-éducatif.

III - Enjeux et intérêts pour la Métropole

La signature de cette convention de partenariat permettra aux professionnels sociaux de notre collectivité sur le territoire de Caluire et Cuire-Rillieux la Pape-Neuille sur Saône de proposer un meilleur accompagnement à ce public et à leur famille.

Ce partenariat n'implique aucune contrepartie financière.

Une convention de collaboration engageant les parties est annexée à la présente décision. Cette convention est conclue pour une durée de 2 ans, à compter de sa signature ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

1° - Approuve :

a) - le partenariat entre la Métropole et la mission locale plateau nord Val de Saône, désignée porteur du projet pour l'ensemble des partenaires, en vue du repérage et de la mobilisation envers les publics "invisibles" sur le territoire de Caluire et Cuire-Rillieux la Pape-Neuille sur Saône,

b) - la convention à passer entre la Métropole, la mission locale plateau Nord Val de Saône, la fondation AJD, les Villes de Rillieux la Pape, Neuville sur Saône, Caluire et Cuire, Fontaine sur Saône et la Métropole, représentée par la Maison de la Métropole de Caluire et Cuire-Rillieux la Pape-Neuille sur Saône.

2° - Autorise monsieur le Président à signer ladite convention.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 10 décembre 2019.